



VIVRE ENSEMBLE



**50 ANS ET+
TROP VIEUX POUR
ÊTRE INTÉGRÉS ?**



ÉDITORIAL – <i>Sophie Malka</i>	1
Pour une société plus juste et solidaire	
PORTRAIT – <i>Daniela Camelo</i>	2
Georges Kurdy, médecin syrien retraité et bénévole	
REPORTAGE – <i>Daniela Camelo et Sophie Malka</i>	4
Café-croissant avec des seniors	
DES PERMIS STABLES POUR LES SENIORS...	6
UNE HISTOIRE ANCIENNE! – <i>Danielle Othenin-Girard</i>	
JURISPRUDENCE – <i>Karine Povlakic</i>	8
Passage de F en B: trop vieux pour être intégré ?	
LIVRES À (S)'OFFRIR	11
RÉTROSPECTIVE – <i>Claudio Bolzman</i>	19
Personnes âgées immigrées en Suisse : une histoire longue et diverse	
CHRONIQUE SUISSE EUROPE – <i>Daniela Camelo</i>	22
TÉMOIGNAGE – <i>Elisa Eggel</i>	24
Rona, bloquée à Lesbos : « Ma journée est une file d'attente »	
ACTIONS FÉMINISTES – <i>Danielle Othenin-Girard</i>	27
CENTRE FÉDÉRAL – <i>Louise Wehrli</i>	28

SOMMAIRE

GLOSSAIRE

PERMIS F OU ADMISSION PROVISOIRE

Autorisation de séjour délivrée à une personne dont le besoin de protection internationale est reconnu, mais pas la qualité de réfugié. Techniquement, la Suisse rend une décision négative et de renvoi dont l'exécution est matériellement impossible ou jugée inexigible ou illicite en raison d'une situation de guerre, de violence généralisée, de risque de peine de mort, de torture ou du fait de la vulnérabilité de la personne. Fin 2018, 75% des titulaires provenaient d'Afghanistan, de Syrie et d'Erythrée.

Retrouvez le *Glossaire de l'asile* sur asile.ch

ÉDITORIAL

POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE ET SOLIDAIRE

« Sans stabilité, on ne peut pas se développer et s'intégrer ». L'homme a environ 55 ans. Père de deux enfants de 8 et 11 ans, il a quitté la Syrie en guerre et trouvé refuge en Suisse. Il a dû abandonner sa maison, sa situation professionnelle et sociale, son environnement familial.

Il devait bien s'imaginer que ce ne serait pas facile de retrouver une place dans ce pays inconnu. Mais sans doute pas de se retrouver dépossédé de sa stature de « chef de famille » parce qu'il peine à s'exprimer en français, qu'il n'a pu encore trouver de travail, que son statut d'« admis provisoire », le permis F, le limite dans les décisions qu'il peut prendre.

Comme tant d'autres, il est prêt à remonter ses manches, à apprendre la langue, à apporter son expérience et ses connaissances. La Suisse est le seul pays dans lequel il peut vivre en sécurité avec sa famille. Or, comme tant d'autres, il se heurte à un plafond de verre, celui de l'âge. Le fréquent refus observé à Genève d'octroyer des cours de français aux personnes de plus de 50 ans (p. 4) est l'une des surprises que nous avons eues en nous plongeant dans ce dossier.

Comme si ces hommes et femmes n'avaient plus rien à projeter, à construire, à donner. Le plus grave, c'est qu'en leur refusant l'accès à la langue, on leur ferme la porte d'une stabilisation de leur séjour à long terme au vu des critères retenus par l'administration, leur offrant comme seule perspective la précarité et la dépendance. L'analyse de la pratique vaudoise montre que ce sont avant tout les personnes jeunes et valides qui ont une chance de voir leur statut stabilisé (p. 8).

Cette vision de l'intégration étriquée et utilitariste est révélatrice de la façon dont notre société traite ses « seniors ». Une mise à l'écart que subissent de plein fouet celles et ceux qui se retrouvent soudain sans emploi à plus de cinquante ans. Ce sentiment d'être mis hors-jeu alors qu'on a tant de choses à donner, à construire, qu'on se sait encore en pleine possession de ses moyens, est une souffrance qui peut toucher tout un chacun, quel que soit son statut ou origine.

Dans la course aux élections fédérales de novembre, c'est leur expérience de vieux sages qu'ont défendue certains candidats sortants face aux jeunes générations, relevant qu'eux aussi étaient représentatifs d'une partie de la société. L'exemple de cet ancien médecin syrien réfugié en Suisse, qui s'engage aujourd'hui pour « rendre quelque chose à cette vie qui [lui] a tant donné » montre combien l'âge importe peu et combien les expériences passées peuvent contribuer à un meilleur vivre ensemble (p. 2).

Si, aujourd'hui, on veut lutter contre les montées du populisme en Europe et dans le monde, il est essentiel de ne laisser personne à la traîne ou dans la crainte d'être relégué hors de la marche du monde. Car c'est l'insécurité sociale, la perte de liens et de valeurs qui fait le lit du rejet et de la xénophobie.

On nous taxera d'idéalistes. Mais nous assumons le fait que prôner une coexistence des générations, des sexes, des origines, valoriser la diversité des compétences et des ressources est la seule voie possible pour une société plus juste et solidaire.

PORTRAIT

Georges Kurdy arrive à Genève en décembre 2014. D'origine syrienne, ce médecin, alors âgé de 64 ans décide avec son épouse de fuir son pays suite à l'explosion de deux bombes posées devant la porte de sa maison. À cette période, la vie est de plus en plus difficile à Damas non seulement en raison de la guerre et des dangers qui y sont liés, mais aussi des tensions entre les différentes communautés religieuses et du manque de travail qui se fait ressentir. Lorsque sa femme et lui décident de laisser cette vie-là derrière eux, ils hésitent encore entre la France, la Suisse et la Belgique du fait que leurs enfants y résident. Médecin généraliste de référence pour la communauté francophone de Damas, Georges Kurdy entretient des échanges avec un médecin genevois qui envisage de l'engager à son arrivée en Suisse. Le couple décide donc de se rendre à Genève et c'est avec un visa touristique qu'il entre sur le territoire. Mais les choses ne se passent pas comme prévu..

La promesse d'engagement sur laquelle Georges Kurdy comptait se heurte au refus d'autorisation du médecin cantonal, probablement en raison de son âge. À l'expiration de leur visa, Georges et sa femme décident de déposer une demande d'admission provisoire au canton.

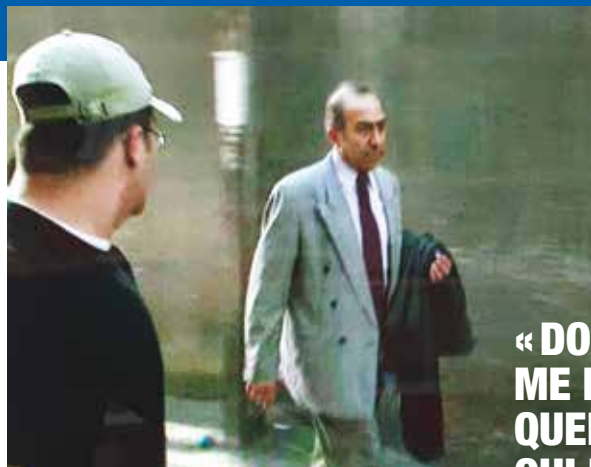
Par ailleurs, l'inactivité pèse sur le moral de Georges, habitué à s'occuper des autres, à une vie indépendante. En plein hiver, après une courte période de « déprime », il décide de prendre les choses en main: « Je me suis dit que je ne pouvais pas rester comme ça ».

Il pousse alors la porte du bénévolat: une amie lui parle de Caritas. Il y suit une formation pour l'accompagnement des personnes âgées. Les choses s'accroissent lorsqu'il se rend au Centre social protestant pour un rendez-vous avec l'une des juristes du secteur réfugié. Dans la salle d'attente, une réceptionniste peine à se faire comprendre d'un homme, Syrien lui aussi et lui demande de l'aide. C'est ainsi que Georges Kurdy débute sa carrière d'interprète informel et bénévole. Depuis, Georges a retrouvé un rythme qui lui convient.

« Ma vie est meublée d'activités bénévoles (...). Je suis actif, je me sens utile et ça correspond à mes convictions humaines et religieuses (...) Je sais que par rapport à d'autres, je suis très chanceux: je n'ai pas risqué ma vie en venant en Suisse, par exemple. Donner de mon temps me permet de rendre quelque chose à cette vie qui m'a tant donné ».

Georges se crée alors tout un réseau. Il s'intègre rapidement grâce à son engagement, sa parfaite maîtrise du français et sans doute aussi à son caractère ouvert et curieux. Il constate parallèlement combien les seniors sont les grands oubliés des offres d'activités et mesures d'insertion ou d'intégration de l'Hospice général à Genève. C'est ainsi qu'en 2018, soit trois ans et demi après son arrivée à Genève, il s'inspire de l'initiative de son épouse, qui a créé un cercle de rencontre de femmes, et met en place un groupe pour les hommes de plus de 50 ans (cf p. 4). Il convainc quelques retraités suisses de le rejoindre, le but étant d'aider les seniors arabophones à s'intégrer à Genève par ces moments d'échange.

Le groupe se réunit deux fois par mois à la Maison de la Paroisse. Lors de ces rencontres, Georges enfle son habit d'in-

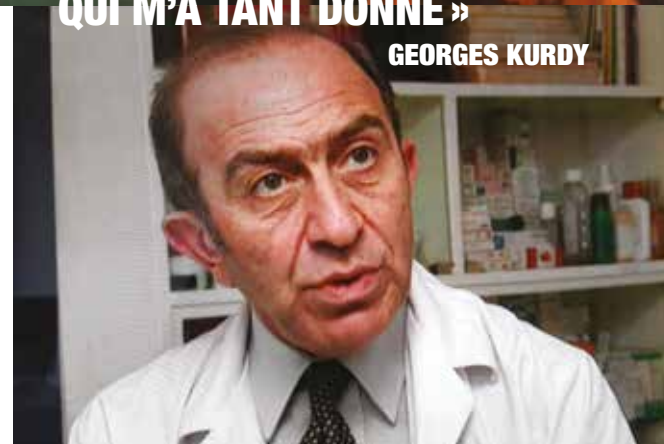


« DONNER DE MON TEMPS ME PERMET DE RENDRE QUELQUE CHOSE À CETTE VIE QUI M'A TANT DONNÉ »

GEORGES KURDY



Georges Kurdy il y a 15 ans dans sa Syrie natale. Images tirées du reportage « Une famille chrétienne à Damas », RTS, 23.05.2004



terprète. Une grande variété de thèmes sont abordés: l'Histoire, la citoyenneté, l'accès à la santé, etc. Les discussions se construisent de fil en aiguille selon les interrogations de ses contemporains.

Et beaucoup de ces questions tournent autour de l'intégration. Pour Georges, il est certain que la langue est l'obstacle prépondérant dans ce processus. Mais c'est surtout « qu'il y a beaucoup de choses derrière la langue ». Il nous explique que la plupart de ces hommes n'étaient jamais sortis de leur pays auparavant. Certains « avaient des idées préconçues par rapport à la Suisse », s'attendaient à rapidement pouvoir travailler, apprendre le français. Et qu'ils sont tombés de haut. Il observe

ainsi que ses pairs ont le sentiment d'être marginalisés, qu'ils sont frustrés par les obstacles administratifs, souvent liés aux permis, qu'ils doivent affronter. Ces rencontres sont alors un moyen de recréer du lien, d'appréhender les codes de la société d'accueil, de retrouver leur identité et leur dignité, mises de côté depuis leur arrivée en Suisse.

De par son grand engagement bénévole, mais aussi de par le rôle qu'il endosse au sein de ce groupe, Georges est un exemple. Il démontre que les seniors ont un bagage à apporter à la société, si on leur en laisse la possibilité.

DANIELA CAMELO

REPORTAGE

« NOUS VOULONS NOUS INTÉGRER ! MAIS COMMENT FAIRE SANS APPRENDRE LE FRANÇAIS ? »

CAFÉ-CROISSANT AVEC DES SENIORS

Une dizaine d'hommes se saluent, en ce matin d'automne ensoleillé, devant la Maison de la Paroisse située au cœur de la Cité de Calvin. Distingués, élégants, cheveux blancs ou grisonnants, ils sont là autour de Georges Kurdy, médecin retraité ayant dû fuir Damas en 2014. L'homme a constitué il y a un an cette sorte d'amicale de seniors, réunissant des réfugiés comme lui et d'autres retraités désireux d'apporter leur aide ou de partager des moments conviviaux autour d'un café et de croissants, une à deux fois par mois. Parfois ils invitent un spécialiste, pour mieux comprendre les rouages helvétiques et genevois. Leur point commun : avoir plus de 55 ans et une affinité avec la culture orientale. Se mélangent un expatrié, un conseiller paroissial, un Irakien, un Palestinien, des Syriens. Parmi les exilés, certains sont arrivés grâce à leur travail, ont déjà un passeport suisse, tandis que d'autres cherchent à améliorer la précarité imposée par leur statut d'« admis provisoire », ce permis F délivré par la Suisse aux réfugiés de la guerre. Reportage.

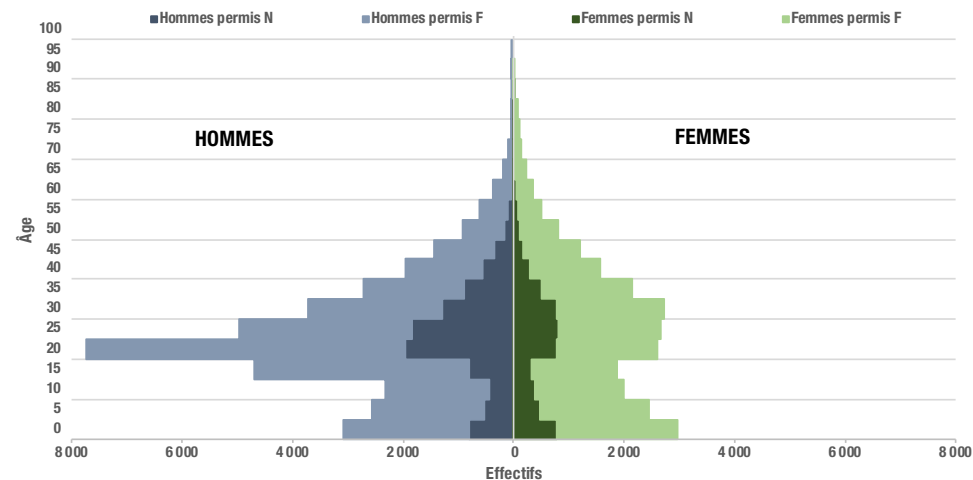
Nous sommes les deux seules femmes de cette rencontre, en ce mardi du 14 octobre 2019, organisée dans une salle paroissiale à deux pas du Bourg-de-Four. Nous souhaitons appréhender les difficultés auxquelles sont confrontés les seniors relevant du domaine de l'asile, et Georges Kurdy nous y a conviées.

Les hommes présents sont souriants et attentionnés. Ils sont tous sur leur trente-et-un. L'un d'eux propose des cafés à la ronde. Comme la plupart sont arabophones et ne parlent pas ou peu le français, Georges endosse le rôle d'interprète. Alors que nous sommes là pour les écouter et nous imprégner de la dynamique de ce groupe, nous passons la première heure à répondre aux interrogations de ces hommes, curieux de comprendre ce qu'est une association sans but lucratif, quel est notre lien avec l'État, comment nous allons pouvoir

changer les choses, etc. « En Syrie, les médias ne sont pas indépendants, ils portent la voix du pouvoir », rappelle Georges Kurdy, lorsque nous évoquons notre action auprès des médias romands.

LA LANGUE, VECTEUR D'INTÉGRATION

Ce n'est qu'une fois ce cadre posé que nous pouvons les questionner, un à un, sur leur vision de l'intégration et les obstacles qu'ils rencontrent. Au cours de la discussion, plusieurs points ressortent, mais la langue semble être un enjeu central. La plupart peinent à apprendre le français, et peu de mesures leur sont accordées en ce sens. « On leur refuse des cours de français parce qu'ils sont trop âgés », traduit Georges. Un refus auquel ils se sont tous heurtés, qui les conforte dans l'impression d'être mis de côté des mesures d'insertion. Or, comment s'intégrer lorsque l'on ne parle pas la langue ?



Ce graphique présente la structure par âge et sexe des personnes titulaires d'un permis de séjour N ou F en Suisse au 31 décembre 2018. 0,6% des titulaires de permis N et 1,9% des titulaires de permis F sont âgés de 65 ans ou plus, soit un total de 971 personnes. Source des données : SEM. Calculs effectués par Vivre Ensemble

Le travail est un élément important de l'intégration, ajoutent-ils. L'activité professionnelle permet non seulement de se créer un réseau, mais aussi et surtout de se sentir utile, de retrouver une certaine dignité et de ne plus dépendre financièrement de l'aide sociale. Or, trouver ne serait-ce qu'un petit job sans parler le français est une vraie gageure. Il va sans dire qu'à cette difficulté s'ajoutent l'âge, la reconnaissance des diplômes, l'absence de propositions de formation et mesures d'insertion – l'âge étant à nouveau un facteur d'exclusion – ou encore le permis F, qui a un effet dissuasif sur les employeurs qui le perçoivent comme instable.

Pour les hommes qui sont en face de nous, l'intégration passe également par la participation à la vie sociale, par le fait de pouvoir venir en aide aux gens autour d'eux et être ouvert aux autres, par le vivre ensemble. Mais de nouveau, comment faire tout cela lorsque l'on ne maîtrise pas le français ?

L'aspect provisoire du permis F et le sentiment d'instabilité qui en découle sont d'ailleurs souvent évoqués. « Tout

développement nécessite un sentiment de stabilité. Sans stabilité, on ne peut pas se développer et s'intégrer », commente un des participants. Et les droits restreints liés à ce statut – par exemple l'interdiction de voyage hors de Suisse – sont perçus comme particulièrement difficiles. C'est ce qui ressort aussi d'un questionnaire que chacun des participants a rempli, visant à identifier les obstacles qu'ils rencontrent dans leur parcours d'intégration.

L'accès à un statut de séjour plus stable ne pourra se réaliser sans changement dans la politique d'accueil et d'intégration à l'égard des plus âgés, qui souffrent doublement de la marginalisation que réserve notre société aux « vieux ». L'exigence d'être indépendant financièrement, d'avoir un travail stable, de maîtriser une langue nationale pour l'obtention d'un permis B leur est de facto rendue impossible à atteindre actuellement. Et cela, ils en sont parfaitement conscients. L'appréciation des critères d'intégration par les autorités cantonales revêt alors toute son importance.

DANIELA CAMELO ET SOPHIE MALKA

DES PERMIS STABLES POUR LES SENIORS... UNE HISTOIRE ANCIENNE !

Rappel d'une démarche neuchâteloise visant à ne pas laisser les personnes vulnérables végéter avec un statut précaire. Il faut remonter à 2007 : une révision de la loi sur l'asile et sur les étrangers entraîne des modifications dans le traitement des « cas de rigueur ». Les cantons se voient dotés d'une plus grande autonomie pour proposer des permis humanitaires à Berne. Mais ils doivent assumer seuls la prise en charge des personnes admises provisoirement dès 7 ans de séjour en Suisse, jusqu'ici financée par la Confédération. Quelles solutions adopter pour des personnes très vulnérables, telles les personnes âgées ? Pour des raisons évidentes et indépendantes de leur volonté, elles ne pourront jamais exercer un emploi et accéder au fameux permis B, conditionné à l'exigence de l'autonomie financière. Le canton de Neuchâtel entreprend alors des démarches pour réévaluer les critères d'intégration. Une pratique qui perdure et pourrait servir d'exemple.¹

Afin d'éviter une fragilisation accrue d'un certain nombre de personnes en raison d'une pérennisation de leur statut très précaire, Neuchâtel a décidé d'utiliser sa marge de manœuvre pour tenter d'agir en amont. Les autorisés savent qu'une précarisation ne peut qu'entraîner à long terme souffrances, problèmes de santé, et au bout du compte une charge plus grande pour la société.

ENGAGEMENT DES AUTORITÉS

Dans un premier temps, un travail d'identification et d'analyse des situations complexes a été mené au sein de la Commission cantonale en matière d'asile². Afin d'être adressés au Service des migrations cantonal (SMIG), les dossiers ont parfois été complétés, notamment par des rapports médicaux, une réflexion a été menée autour des parcours de ces personnes et de leurs efforts d'intégration sociale. Le SMIG a ensuite évalué ces dos-

siers en appréciant l'intégration sous ses diverses facettes : en renonçant au critère de l'autonomie financière là où celle-ci est objectivement hors d'atteinte ; en considérant les efforts de vie sociale au sens large, donnant beaucoup d'importance à l'intégration des enfants (jeunes et adultes) et à la présence de parenté en Suisse ; en approfondissant aussi les difficultés qu'auraient les personnes concernées à se réintégrer dans leur pays d'origine. Il a alors soumis plusieurs propositions d'octroi de permis B à l'autorité fédérale. La plupart furent accueillies favorablement.

Aujourd'hui, Neuchâtel continue d'appliquer ces critères lors de l'évaluation des dossiers, en particulier pour les personnes très vulnérables, pour qui l'exigence d'autonomie financière n'est pas pertinente. Mais face à une politique fédérale toujours plus restrictive, le canton hésite davantage avant de soumettre des dossiers.

DANIELLE OTHENIN-GIRARD

¹ En 2007, Vivre Ensemble avait relaté cette expérience (VE n° 115, sur asile.ch) : « Permis humanitaires / Critère d'indépendance financière : Que faire des personnes âgées ? »

² Cette Commission est chargée de traiter les demandes de cas de rigueur. Elle est composée de représentant-e-s de l'État, ainsi que des Œuvres d'Entraide et associations d'aide aux réfugié-e-s. Elle peut seulement donner des avis, sans pouvoir décisionnaire.

L'OCTROI DU PERMIS B POUR « CAS DE RIGUEUR »

Selon l'article 14 al.2 de la Loi sur l'asile, une personne en procédure d'asile (permis N) ou déboutée peut, en cas de détresse personnelle grave ou lorsqu'on considère qu'un retour dans le pays d'origine la plongerait dans une situation péjorée par rapport à la population locale, demander une autorisation de séjour (permis B).

Quant aux personnes titulaires d'une admission provisoire (permis F), c'est l'article 84 al. 5 de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI), qui stipule que « les demandes [...] déposées par un étranger admis provisoirement et résidant en Suisse depuis plus de cinq ans sont examinées de manière approfondie en fonction de son niveau d'intégration, de sa situation familiale et de l'exigibilité d'un retour dans son pays de provenance ».

Ce sont les cantons qui proposent et délivrent les autorisations pour cas de rigueur après validation de Berne.



JURISPRUDENCE

PASSAGE DE F EN B : DES CRITÈRES INADAPTÉS

TROP VIEUX POUR ÊTRE INTÉGRÉ?

La transformation d'un permis F en permis B est-elle réservée aux jeunes en bonne santé sans charge de famille ? L'article de Karine Povlakic montre combien les critères d'intégration retenus par les autorités cantonales pour accéder à une demande d'octroi d'une autorisation de séjour (permis B) des personnes admises provisoirement (permis F) depuis de longues années sont appliqués de façon restrictive et indifférenciée. Si récemment, dans le canton de Vaud, un tribunal cantonal a pris en compte les perspectives réelles d'intégration d'un couple de personnes âgées depuis leur arrivée en Suisse, les autorités prennent rarement en compte les situations individuelles. Femmes seules avec enfants, personnes âgées, malades sont évaluées selon un barème fixe ne tenant compte ni du point de départ, ni des moyens à disposition, ni des efforts entrepris. Une rigidité absurde rendant l'accès à un statut plus stable, et donc à certains droits et prestations, quasi inatteignables. (réd.)

Selon l'article 84 al. 5 LEI¹, il est possible de solliciter de la police cantonale l'octroi d'une autorisation de séjour après 5 ans de séjour en Suisse, en fonction du niveau d'intégration notamment. Or, cette notion, indéterminée, laisse une grande latitude d'appréciation à l'autorité: elle n'a pas réellement de signification en droit et est difficilement contrôlable par le Tribunal en cas de recours.

Quelques critères plus précis sont énoncés dans les ordonnances et directives telles l'indépendance financière, l'absence de dettes ou de trouble à l'ordre public parmi les plus importants. Ils dénotent une vision essentiellement économique et utilitaire que nos autorités ont de l'existence des gens placés sous leur juridiction, et une vision morale où il est exigé une bonne propension à l'obéissance sociale (pas de travail au noir, d'amendes des transports publics, ou acceptation de bas salaires et de conditions de travail difficiles). D'une manière générale, les titulaires d'une admission provisoire vivent dans une très grande

pauvreté et ne bénéficient que de très peu, voire d'aucune aide à l'intégration, ce qui prêterait lourdement cette dernière s'ils ne disposent pas de ressources personnelles susceptibles de compenser un manque de moyens socioéconomiques. Notamment d'être jeune, entreprenant, sans charges de famille et en bonne santé.

L'appréciation d'une demande d'autorisation de séjour est aléatoire c'est-à-dire qu'elle a très peu de contenu juridique. La décision de l'autorité cantonale, sauf pour les jeunes ayant accompli un apprentissage, n'est pas prévisible et doit faire l'objet d'après négociations, très souvent vouées à l'échec. Même après plus de dix ans de séjour en Suisse, un grand nombre de personnes vivant au plus bas de l'échelle sociale demeurent cantonnées de manière indéterminée à un statut « provisoire », mais surtout très précaire, qui aggrave leur situation de dépendance.

Ainsi ce couple originaire du Kosovo. Aujourd'hui âgés de 67 et 63 ans, arrivés en Suisse en 2000, ils sont autonomes

financièrement depuis 5 ans (2014) grâce aux prestations de vieillesse, actuellement d'un montant de 1 850 frs par mois chacun. Ils ont six enfants qui vivent en Suisse, qui ont tous un statut. Certains sont mariés et ont des enfants.

Malgré cette autonomie durable, la très longue durée du séjour en Suisse, ainsi que l'intégration sur place de six de leurs enfants, qui sont trois critères d'intégration normalement suffisants, l'autorité cantonale a refusé de leur octroyer un permis B au motif qu'ils ne parlent pas assez bien le français et n'ont pas travaillé quand ils le pouvaient. Une seconde demande est déposée en 2017 dont le traitement traîne depuis plus de deux ans.

NON PRISE EN COMPTE DU PARCOURS

Dans notre exemple, Monsieur était musicien dans son pays. Il n'avait suivi l'école que pendant 6 ans dans son jeune âge. Madame n'avait jamais été à l'école et elle ne sait ni lire ni écrire. Elle a eu huit enfants dont elle s'est occupée et était donc peu disponible. Madame a obtenu sur le tard quelques cours de français et elle a travaillé comme femme de ménage.

Ne parlant pas français, n'ayant pas de formation professionnelle et eu égard de leur âge à leur arrivée en Suisse et de leurs charges de famille, il était prévisible que le couple ne parvienne pas à « s'intégrer » sans aide, c'est-à-dire à se procurer un emploi stable et suffisamment rémunéré pour faire vivre toute la famille. Or, aucune mesure d'accompagnement n'a été proposée les premières années de leur séjour en Suisse. L'autorité cantonale peine à reconnaître cette part de responsabilité de la société d'accueil. Les fautes sont à sens unique alors qu'il est invraisemblable, même pour un Suisse, de se procurer du travail à 40 ans passés sans être au bénéfice d'une formation.

L'autorité n'a pas non plus pris en considération les graves motifs médicaux du couple ayant prétérité leur capacité à vivre une existence normale, et notamment à travailler.

Un autre critère que l'autorité n'a pas examiné est la vulnérabilité des intéressés en rapport avec leur parcours de vie, qui rendait bien plus ardue pour eux la perspective de recommencer leur existence dans un pays étranger, et surtout d'apprendre rapidement une autre langue, qui plus est de manière autodidacte. La famille a en effet fui la guerre au Kosovo après avoir été profondément affectée par des événements tragiques. Ils relatent qu'au cours d'une attaque, leur maison a été bombardée. Elle a pris feu et la partie enflammée s'est effondrée sur leur petite fille âgée de 5 ans. La mère l'a arrachée des flammes, mais l'enfant est décédée. La mère conserve de grandes cicatrices, des brûlures sur les avant-bras. Elle explique qu'elle ne peut pas se détacher de ces images qui la poursuivent depuis, auxquelles elle pense tous les jours. La perte de cette enfant a été un drame insondable pour ce couple qui a considérablement investi l'accompagnement et l'éducation de leurs autres enfants avec qui ils demeurent très liés.

La terreur causée par la guerre a des effets durables sur l'aptitude des personnes à reprendre une vie sociale normale et les capacités d'apprentissage. Sans motivation extérieure, notamment un encouragement à participer à des mesures d'intégration, notre couple a pu se trouver dans l'impossibilité d'envisager un renouveau, avec une tendance à l'isolement social au sein de leur propre famille pour recouvrer un sentiment de sécurité.

LES CONTRAINTES LIÉES AU STATUT

Dans ce contexte, il ne faut pas sous-estimer les contraintes imposées par le statut dit

« provisoire ». C'est pourtant ce que dit l'autorité cantonale en constatant que les intéressés « peuvent séjourner en Suisse » lors du rejet de la demande de permis B.

Madame et Monsieur par exemple ont encore 2 enfants restés au Kosovo qu'ils n'ont pas vus depuis 18 ans, ni leurs petits-enfants, ni leurs autres proches, à cause des restrictions de durée indéterminée qu'imposent les autorités suisses aux possibilités de voyager hors de Suisse. En été, leurs enfants partent au pays retrouver la famille élargie, en laissant leurs parents âgés derrière eux. Ils communiquent ensuite par Skype. Cette situation cause de la détresse pour tous les membres de la famille et ils endurent un fort sentiment d'injustice. L'interdiction de quitter la Suisse est ressentie comme une punition dont les motifs ne sont pas perçus. Monsieur a perdu tous ses parents, frères et sœurs sans jamais avoir pu les revoir, ni même participer à la cérémonie d'inhumation. Il a encore un frère en Allemagne qu'il aspire à revoir avant de décéder ou que ce dernier, âgé, meure. Ce besoin est légitime, mais l'autorité, de manière abrupte, n'accorde quasiment jamais d'exception.

Ce cas est emblématique du traitement réservé aux personnes titulaires d'un permis F dont la vulnérabilité sociale et professionnelle est importante et qui n'ont pas de perspectives réelles « d'intégration » au sens étroit, presque, absurde où l'entend l'autorité. Elles sont victimes de discrimination en raison de leur origine sociale défavorisée, de leurs charges de famille, de leurs problèmes de santé, de leur origine nationale non francophone et de leur âge voire de leur handicap. En ce sens que les particularités intrinsèques à leur parcours de vie ou à leur personne – qu'elles ne peuvent donc pas modifier – ne sont pas prises en considération à leur juste mesure

dans l'examen des critères d'intégration. Leur demande est traitée de la même manière que pour une personne valide. Cela prêterait leurs chances d'obtenir un permis B, donc d'accéder à des conditions d'existence plus respectueuses de leurs libertés ou de bénéficier de prestations dont elles auraient besoin, mais auxquelles elles n'ont pas accès. En l'absence de motifs d'ordre public majeurs, après 7 ans de séjour comme recommandé par la CDAS², l'admission provisoire devrait cesser et quiconque devrait pouvoir accéder à un statut plus stable, garantissant mieux l'exercice des libertés individuelles telles celles de choisir son appartement, de contracter un contrat de téléphonie mobile ou de voyager en Europe pour y rendre visite à ses proches.

VERS UN TOURNANT ?

Dans un arrêt du 13.8.2019 (PE.2019.0200), après plusieurs années de lutte infructueuse, le Tribunal cantonal a finalement considéré que, pour un couple de personnes âgées ne parlant pas le français, il faut tenir compte des tâches éducatives accomplies, de l'état de santé, du nombre important d'années passées en Suisse et du fait qu'il est très difficile pour les étrangers après un certain âge de se procurer du travail. Pour ces personnes, il faut prendre en considération les perspectives réelles d'intégration sur le marché du travail, en particulier pour les femmes ayant élevé leurs enfants (*consid. 2b*).

Cet arrêt marque peut-être un tournant pour les personnes âgées à tout le moins. Il reste ensuite à affronter la longueur inouïe des procédures, notamment dans le canton de Vaud.

KARINE POVLAJIC

² Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), *Recommandations relatives au changement de compétence après sept ans pour les personnes admises à titre provisoire*, 3 mai 2007.

LIVRES À (S)OFFRIR

CARNET DE BORD CROISÉ PAR MARION DINART

(...) nous lui servions un plat de pâtes et lui faisons découvrir la joie du fromage qui fond sur la sauce brûlante alors que lui revenaient les premiers souvenirs, pourtant enfouis de nombreux mois: les pâtes, nous dit-il, il les mangeait durant sa traversée du désert. La puissance évocatrice de ce plat-là fit émerger en lui des bribes d'une ancienne vie qu'on appelle froidement « le parcours migratoire ». C'est pourtant sa vie et son histoire, cela fait partie de lui et il nous le partage: il se met donc à raconter cette traversée infinie et les conditions indicibles qui en ont émaillé le chemin, tout en mangeant tranquillement ses pâtes, qu'il semble grandement apprécier. Les enfants écoutent bouche bée, pas très sûrs de tout comprendre. Nous non plus. Mais son récit est là, mêlé à nos spaghettis, et nous faisons face en improvisant du mieux que nous pouvons, gérant à l'instinct nos émotions, leur contrôle, les questions rationnelles mais oh combien précises de Thibaud (neuf ans) et les regards en coin de Théo (quinze ans) surpris et probablement secoués.

Et c'est ainsi que, de temps en temps, les vannes de sa mémoire s'ouvrent sans que nous ne les voyions venir: c'est une vision fugace, un souvenir surgi, une odeur diffuse qui font couler les mots de Nataniel. Nous accueillons son récit comme nous l'accueillons lui, bras ouverts et parfois giflé en pleine figure.

Le reste du temps, il s'immerge, se plonge, se fond dans notre vie de famille. Cela se fait petit à petit. Nataniel découvre que nous partageons, hormis nos repas, nos journées, nos rencontres, nos émotions, bref c'est toute notre vie de famille qui s'ouvre à lui. Et Nataniel s'ouvre à nous. (...)

Carnet de bord croisé,
Marion Dinart, L'Harmattan, 2019
Version électronique:
editions-harmattan.fr



C'est un récit intime à deux voix que nous livre Marion Dinart, dans son *Carnet de bord croisé*. Le récit d'une histoire commune qui démarre un jour de novembre 2016, lorsqu'un Nataniel hésitant, circonspect, pénètre pour la première fois chez elle accompagné de son éducatrice. Une histoire en « je », parce que Marion Dinart n'avait pas prévu d'en faire un livre, mais plutôt de mettre à distance les émotions et les interrogations que l'arrivée d'un jeune mineur non accompagné au sein de sa famille a provoquées.

« Autour d'une même scène, nous avons des lectures différentes et il avait beaucoup de choses à dire », nous explique l'auteure. Ils avaient un projet commun, mais pour lui, ce n'était pas le moment, il avait d'autres priorités: apprendre le français, trouver une voix d'apprentissage, découvrir la vie à Genève, les copains, les petites amies. « Et tellement de choses à absorber qui n'attirent plus notre attention ».

Alors Marion Dinart a pris le parti de raconter pour deux. D'entrecroiser les regards et les temporalités. Son récit de ces deux années durant lesquelles elle, son compagnon, ses deux enfants vont apprivoiser et accompagner Nataniel jusqu'à sa majorité. Et le récit du parcours de cet enfant parti de nuit d'un petit village d'Érythrée, malgré la promesse faite à sa mère de ne pas partir. Il n'avait que 13 ans. « Je les ai vus menacer mon père, le frapper, ils ont fait pareil avec moi. Je ne resterai pas, même si j'ai promis. » Un parcours reconstitué par l'auteure à mesure des évocations de Nataniel aux moments les plus inattendus (extrait). Deux ans de voyage, d'amitiés nouées et dénouées, d'expériences extrêmes, traumatisantes, à travers le désert, la Libye, la Méditerranée; puis la Suisse et Genève, et son séjour au foyer de l'Étoile. Jusqu'à ce jour où il a sonné à sa porte.

L'auteure raconte avec une plume imagée des scènes partagées de la vie quotidienne, où l'absurde confine avec l'humour. Elle dit

ses doutes, interroge ce rôle de « maman d'accueil » que la vraie maman de l'adolescent cherche à lui confier. Son livre ne masque pas les difficultés que représente l'irruption dans une « famille urbaine occidentale » d'un adolescent venu d'ailleurs, parfois imbu d'une toute-puissance propre à son âge et à son parcours, parfois désespéré face à un monde qui lui est inconnu et qu'il s'agit pour lui de décoder. L'auteure dit aussi tout ce que Nataniel leur a apporté en termes de valeurs, d'ouverture, de remise en question sur nos propres tabous. « Nous, adultes, sommes gênés de dire ce qui se fait, ou pas. Nataniel était avide d'explications, que l'on mette des mots sur les choses, parfois les plus basiques », explique Marion. Certaines scènes, au demeurant très drôles comme celles de l'entrée à la piscine ou de l'interphone, révèlent les implicites et automatismes dont nous n'avons même pas conscience. « Ce qui frappe, c'est la reconnaissance du jeune à qui l'on parle, explique, décrit: il y a enfin quelqu'un qui ne craint pas de dire ». Une gratitude qu'expriment les yeux de Nataniel, lorsque, en explicitant certaines attentes, l'adulte lui donne les clés pour agir « juste ».

La force de ce récit réside autant dans la posture et la sensibilité de l'auteure que dans les réflexions qu'elle apporte, à partir de situations très concrètes, sur la façon d'accueillir ces jeunes mineurs non accompagnés en Suisse, de les former et de leur offrir un avenir. Très bien écrit, il rend hommage à ces familles-relais qui ont essaimé à Genève et ailleurs, ouvrant leur porte, et leur cœur comme le dit Marion Dinart, à ces adolescents.

SOPHIE MALKA

À Genève, 128 jeunes sont actuellement en contact avec une famille-relais pour un repas, des activités communes. Le projet est géré par le Service social international et l'Association des médiatrices interculturelles (amicge.ch).

En savoir plus : <http://solidarity-young-migrants.ch/fr>

AILLEURS PAR ALAN TITO MABIALA

« Ailleurs » est un livre qui arpente les rues, les métros, les ascenseurs, les trains suisses. Alain Tito Mabiala arrive admirablement à nous faire revivre ces interactions qui font l'espace public au quotidien. Cette panne de métro où l'angoisse claustrophobe envahit subrepticement l'espace. Ou encore ces regards à peine échangés lorsqu'un homme vêtu misérablement hausse le ton dans un soliloque individuel. Mais toute l'originalité d'« Ailleurs » repose sur la perspective donnée. Le protagoniste est un homme migrant en quête de protection qui, « au pays des droits de l'homme », échoue au régime de l'aide d'urgence durant des années. Car sans le dire vraiment c'est de son vécu en Suisse dont traite Alain Tito Mabiala, le journaliste qui a dû fuir son Congo natal.

Loin, très loin de chez soi, sous d'autres cieux qui ne sont pas les nôtres

La lecture dévoile le regard acerbe, mais non sans humour, de l'auteur. Il décrit le fossé qu'il voit se creuser entre lui, l'immigré, et les autres. Au fil d'une quinzaine de nouvelles, le recueil fait résonner les voix des professionnels qui s'adressent au protagoniste en le tutoyant, pose un regard intrigué sur les autres personnes qui, comme lui, détonnent au quotidien, comme ce maître de yoga qui se fait lécher par des chats sur un parking en bitume ardent. Mais suit aussi le regard du protagoniste qui se perd au fond de ce tunnel sans lumière, « dans mon palace de Préverenges sous la terre humide ».

Dans l'espace public, l'homme croise, effleure, dialogue avec des femmes qui régulièrement réveillent ses pulsions sexuelles. Cet aspect de l'écriture dérange car celles-ci sont alors réduites à une enveloppe charnelle excitante. Est-ce l'expression du fait que le sentiment d'exclusion est si dévastateur qu'il l'excluerait de sa propre condition humaine ? Ressentir ces désirs intenses comme une forme d'affirmation de l'être ? Similairement, sa découverte de la consommation de Marijuana est poétiquement décrite comme un moment de liberté face à ce qui, petit, lui avait été défendu et qui aujourd'hui lui permet de s'échapper... ailleurs, loin de son amère réalité.

« Ailleurs » donne donc à voir, à sentir, à entendre et à ressentir des sentiments très intimes sans pudeur ou censure d'un homme exilé qui se voit dépérir devant nos yeux aveugles par manque de considération, de respect et de reconnaissance.

GIADA DE COULON



Ailleurs, Alain Tito Mabiala, 5 Sens Éditions, 2019

À L'ANCRE DES RÊVES

Je suis au pays avec ma mère nous accueille dans la vie intérieure de Cédric, adolescent en exil. Une collaboration entre la psychothérapeute Irène de Santa Ana et la dessinatrice Isabelle Pralong. La BD est sélectionnée au Festival d'Angoulême.

Tout commence par une histoire de voisinage. La psychothérapeute Irène de Santa Ana parle avec la dessinatrice Isabelle Pralong: elle a aimé sa bande dessinée intitulée *Oui mais il ne bat que pour vous*. Elle-même a écrit un article sur un jeune exilé dont le procédé – rêve réalité et dedans-dehors – est le même que celui de la bande dessinée. Elle le lui confie. Six mois plus tard, après avoir lu l'article, Isabelle Pralong contacte Irène de Santa Ana. Ensemble, pendant trois ans, elles vont dessiner et écrire *Je suis au pays avec ma mère*.



Je suis au pays avec ma mère, bande dessinée, Irène de Santa Ana et Isabelle Pralong, Atrabile, 2019

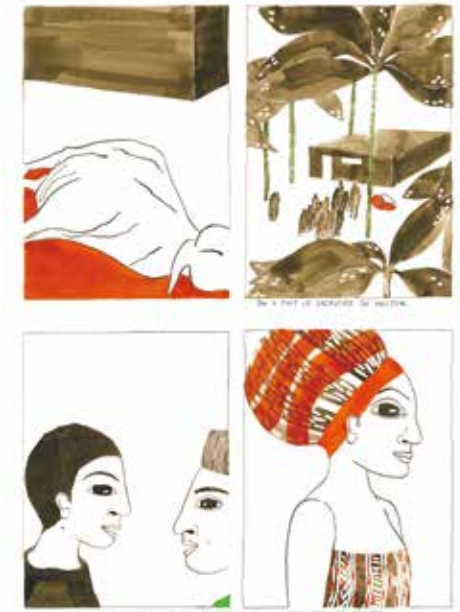
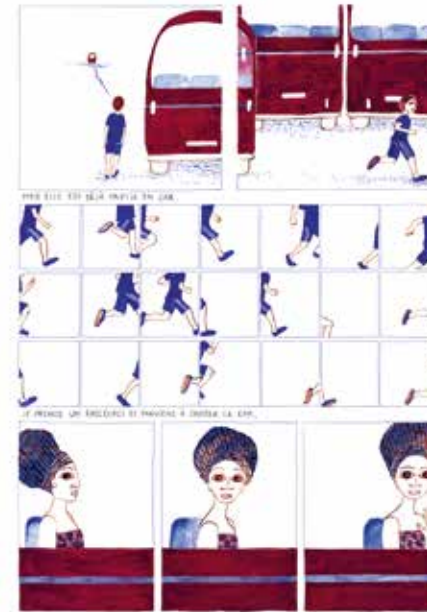
Mais peut-être que tout commence par un travail thérapeutique. Cédric, adolescent migrant non accompagné, est suivi par Irène de Santa Ana à Appartenances. Cette association propose, en Suisse, une aide spécialisée à des personnes présentant une souffrance psychique en lien avec la migration et/ou un vécu de guerre, de torture ou d'autres formes de violence collective. « Une attention particulière est accordée à la culture d'origine des patients, à leur vécu migratoire, ainsi qu'à leurs conditions de vie en Suisse. »

Pendant huit ans, Cédric et Irène de Santa Ana vont se rencontrer régulièrement. Un suivi au long cours permet Appartenances, qui n'y met pas un terme à l'obtention de la majorité, contrairement à nombre de structures européennes.

À moins que tout ne commence par l'arrivée de Cédric en Europe, les demandes d'asile refusées. Ou son emprisonnement en Afrique, la mort de son père, de sa soeur, de sa mère. Voire quand il a été nommé à l'âge de sept jours, fêté à sept ans. Quand il s'est mis à rêver, quand il s'est mis à y réfléchir et à en parler. Une certitude, pourtant: *Je suis au pays avec ma mère* est né de rencontres puissantes et de longs cheminements.

Et c'est ainsi que ce livre nous accueille, d'un pas lent et décidé, dans la vie intérieure d'un garçon aux rêves vibrants. Les rêves. Pas les papiers ni les politiques migratoires. Pas l'exil, le voyage et leurs traumas. Ni la clandestinité forcée et ses violences, la peur de l'emprisonnement ici ou là-bas. Pas même les comparaisons entre ici et là-bas. Non, les rêves, le fil ténu, incontrôlable, qui tient Cédric d'une seule pièce. Qui nous le rend à nouveau ni migrant ni étranger mais

JE SUIS AU PAYS AVEC MA MÈRE PAR IRÈNE DE SANTA ANA ET ISABELLE PRALONG



enfant comme nous l'avons été et personne en devenir.

Aux rêves, nous nous sommes tous frottés et tous nous en avons senti la force magique. Ce sont eux qui nourrissent *Je suis au pays avec ma mère*.

« Des histoires comme celle de Cédric, il en existe malheureusement beaucoup d'autres. Mais la sienne est extrêmement singulière par le travail qu'il faisait sur les rêves », explique Irène de Santa Ana. « Il était pris dans une quête existentielle où se croisaient sa construction identitaire au pays [Cédric est peul et musulman par sa mère, chrétien par son père], la perte de sa mère et le refus de l'asile. Il cherchait une explication à ce destin et donc un sens à sa vie et venait au travail en apportant ses rêves. Le suivi de Cédric m'a mise en souffrance en tant que thérapeute. Toutes les requêtes auprès des services en charge des migrations ont abouti à un « non » répété. J'ai eu besoin d'écrire. C'était une nécessité. Je voulais en faire un témoignage. D'abord auprès de mes collègues – c'est pour ça que j'ai choisi d'écrire l'article « Le garçon qui continuait à rêver » dans Tribune psychanalytique. Je voulais leur dire: « Oui, on peut faire un suivi dans ces conditions-là, même un magnifique travail thérapeutique, et c'est important de le faire. » Je voulais aussi témoigner de ces réalités traversées par les jeunes comme Cédric. Des patients nous font beaucoup avancer dans notre parcours de psychothérapie. Ce n'est pas que j'ai choisi Cédric parmi d'autres pour illustrer mon propos. Non, cela correspondait à une nécessité.

De son côté, Isabelle Pralong se dit « envahie par toutes ces images, ces rêves [...], remplie de l'histoire de Cédric ». Puis elle détaille : « C'est un long processus qui se met en marche pour moi. Mon intuition première fut de mettre uniquement en images les rêves et d'aménager le texte

autour. Dans mon atelier, je me rends compte que ce sont les rêves d'un tout jeune homme: ils sont précieux, puissants, fragiles. Alors je me bloque, je pense ne pas être à la hauteur. Et Cédric n'est plus là, même s'il a donné son accord. Pour m'approcher de ce matériau si délicat, je fais pas mal de recherches formelles. Je tourne autour. J'utilise bois, tissu, fil, plexi... J'essaie toute sorte de facettes et de points de vue. Au bout de quelques semaines, je commence à bien voir et entendre ce qui est dit dans ses rêves. Je me sens légitime en portant ce témoignage sans me l'approprier. Je choisis alors un dessin très épuré: deux ou trois couleurs maximum, avec de la gouache diluée ou de l'encre. Cette contrainte graphique m'a libérée: mon trait était au service des rêves. »

Chaque rêve a ses tonalités, plutôt sombres, n'était le blanc de la feuille, très présent: marron et bleu, rouge sang et vert épinard, ocre et terre de Sienna... Les couleurs sont sens et énergie. Le rouge jaillit d'un homme menaçant; le bleu emplit les silhouettes insensibles. Isabelle Pralong manie fluidité et matière, mise en case alentie ou elliptique, pour sortir un élément de sa banalité quotidienne et l'emplit d'émotion onirique. « Elle a une finesse intuitive qui convient parfaitement aux rêves », note Irène. « Une fois les rêves bouclés, complète Isabelle, on se rend compte qu'il faut aussi mettre en images les histoires du pays de Cédric, comme de petites charnières dans la structure du livre, et les séances de thérapie sous forme de pictogramme. » Pour rendre sa longueur au temps et leurs strates aux expériences qui ont nourri *Je suis au pays avec ma mère*.

MARION DUMAND

**PARU DANS LA REVUE POLITIS N°1572
DU 10 AU 16 OCTOBRE 2019**

KOBANE CALLING

PAR ZEROCALCARE

C'est l'histoire du voyage au Kurdistan, d'abord à la frontière turque, en Irak puis au Rojava (la région autonome kurde de Syrie) de Zerocalcare, bédéiste romain engagé. Grâce à son talent, il nous emmène à la rencontre de cette région, là où on a l'impression d'être « au centre de toutes les contradictions et les conflits du monde globalisé ».

« Et toi, tu te sens toujours l'idiot du village »

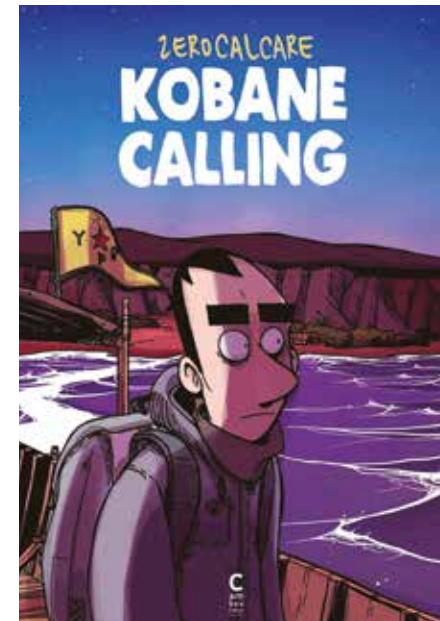
Avec une grande sincérité et beaucoup d'humour, il relate ses états d'âme, ses interrogations personnelles sur le bien-fondé de sa démarche, ses angoisses. Enfant des années 80, il puise dans ses références personnelles pour décrire ses impressions. Chez lui, le douanier surveillant la frontière irako-syrienne prend des airs du méchant dans Ken le Survivant et l'entrée au Centre culturel kurde de Rome a le même effet que la traversée d'une Stargate.

Mais, conscient que personne n'est plus à même de raconter l'histoire d'une région que les gens qui y vivent, Zerocalcare donne avant tout la parole à celles et ceux qu'il rencontre: des combattantes de l'armée des femmes kurdes, des membres du PKK s'entraînant dans les montagnes, des employé-es d'ONG ou les habitant-es qui l'hébergent. Il retranscrit ainsi de manière simple et compréhensible la complexité d'une guerre si souvent dénaturée par les médias et le discours politique et éclaire les

enjeux du combat que les Kurdes mènent pour une société libre et égalitaire.

« Un élément physique sépare l'Irak de la Syrie, à Semalka. Un élément plus concret que toutes les frontières dessinées à la règle dans un bureau. Le Tigre. C'est pas grand-chose, il faut juste le traverser, d'une rive à l'autre. Quand tu descends du bateau, dès que tu poses un pied à terre, tu es en Rojava. Le paysage est le même. C'est le même fleuve, sans rien autour. Il fait toujours 50 degrés. Et pourtant. Quelque chose a changé. »

ÉLISA TURTSCHI



Kobane calling, bande dessinée, Zerocalcare, Les éditions Cambourakis, 2019

L'ODYSSÉE D'HAKIM

PAR FABIEN TOULMÉ

Selon les derniers chiffres du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, 5,6 millions de Syrien-ne-s ont fui leur pays. En presque neuf ans de conflit, la Syrie a perdu plus d'un quart de sa population qui a principalement trouvé refuge dans les pays voisins. Une minorité se trouve actuellement en Europe.

Derrière ces données brutes et implacables se cachent pourtant des histoires singulières qu'aucune statistique ne pourra jamais retranscrire. De ce constat, le dessinateur Fabien Toulmé a tiré *L'Odysée d'Hakim*, un magnifique roman graphique. L'ouvrage met un visage sur ces hommes et ces femmes contraints de fuir les persécutions et la guerre qui ravage leur pays.

L'idée lui est apparue en mars 2015. Alors que le crash de la Germanwings occupe l'actualité médiatique pendant plusieurs jours, il est frappé de constater que le naufrage survenu au même moment de 400 personnes en Méditerranée est relégué en fin de journal.

C'est dans ce contexte que l'auteur fait la connaissance d'Hakim, un réfugié syrien de 30 ans qui vient de s'installer à Aix-en-Provence avec ses proches. De leurs conversations désarticulées naîtront trois volumes – le troisième est en préparation, – retraçant de manière chronologique l'exil d'Hakim, de la banlieue sud de Damas au sud de la France.

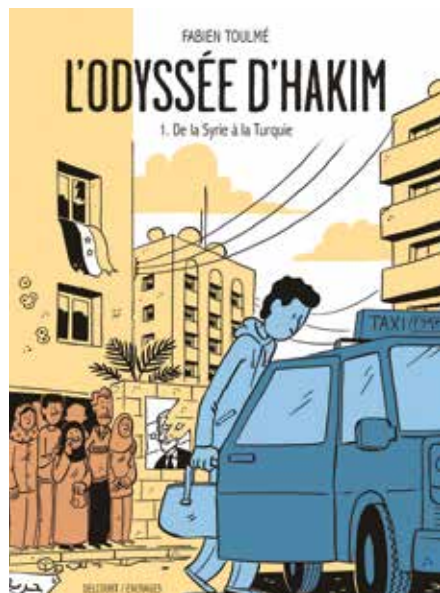
Par son témoignage, le principal intéressé souhaite transmettre à ses enfants l'histoire familiale.

L'un des tours de force de l'ouvrage est de montrer la migration dans toute sa complexité à travers des dessins simples et épurés que les aficionados de *l'Arabe du futur* et de *Persépolis* ne manqueront pas d'apprécier.

Bien que rien ne semble avoir été épargné au jeune Hakim, le propos ne tombe jamais dans le sensationnalisme. Le personnage principal nous fait part avec beaucoup de lucidité des difficultés qu'il a dû surmonter sur sa route mais aussi de ses espoirs et de ses rencontres.

Contrairement aux péripéties d'Ulysse, tout sonne juste dans ce récit empreint de réalisme si bien qu'on s'identifie sans mal aux protagonistes de cette histoire. Dans une Europe en proie au repli identitaire, *L'Odysée d'Hakim* apparaît comme un remède nécessaire à la déshumanisation ambiante des réfugié-e-s.

ALEXIS THIRY



L'Odysée d'Hakim, (tomes I & II), Fabien Toulmé paru aux Éditions Delcourt, 2018/19

RÉTROSPECTIVE

PERSONNES ÂGÉES IMMIGRÉES EN SUISSE

UNE HISTOIRE LONGUE ET DIVERSE

La présence des personnes âgées immigrées en Suisse ne date pas d'aujourd'hui. Elle est le fruit d'une longue histoire. Déjà vers la fin du XIX^e siècle, la présence de populations venues des pays voisins (Italie, Allemagne) était importante. Cette tradition d'immigration s'est poursuivie après la Deuxième Guerre mondiale: la Confédération a fait appel à de nombreux travailleurs et travailleuses venus d'ailleurs (principalement Italie, Espagne puis Portugal, Yougoslavie, Turquie) pour occuper des postes dans l'industrie, la construction, l'agriculture, l'hôtellerie-restauration, etc. Elle recruta également des cadres et des employés qualifiés venus surtout d'Allemagne, de France et d'autres pays d'Europe centrale et du nord. Ces personnes ont contribué de manière importante à l'économie, à la société et à la culture helvétique.

Pourtant, les personnes âgées immigrées ont longtemps été ignorées dans l'imaginaire social en Suisse, mais aussi dans d'autres pays européens. On percevait les personnes immigrées surtout comme une force de travail utile pour l'économie qui finirait par retourner dans son pays d'origine lors du passage à la retraite. Une partie d'entre elles avaient d'ailleurs aussi ce projet de retour. Or, la réalité est bien plus complexe que cette conception purement utilitariste et temporaire de la migration. Au cours de leur vie adulte, ces personnes ont pour la plupart formé une famille, noué des amitiés et établi divers autres liens informels et institutionnels avec ce pays. Ainsi, la plupart d'entre elles ont décidé de continuer leur vie ici après leur retraite.

D'autres personnes sont arrivées en Suisse par des voies différentes que le travail. Certaines comme réfugié-e-s, d'autres par le biais du mariage ou du regroupement familial; d'autres encore comme étudiant-e-s et ont poursuivi leur vie en Suisse après l'obtention de leur diplôme. Ces diverses catégories étaient probablement moins recherchées ou attendues que celles de personnes venues avec un contrat de travail,

mais elles ont aussi construit la Suisse et leur vie en Suisse.

DES CONDITIONS DE VIE À LA RETRAITE: REFLETS DU PARCOURS ANTÉRIEUR

Les personnes âgées immigrées constituent une population hétérogène. Leurs conditions de vie actuelles sont la conséquence de leurs parcours de vie précédents: éducatifs, migratoires, professionnels, familiaux, etc. Les types de métiers exercés ont, par exemple, une influence sur le moment réel de passage à la retraite.

Dans la mesure où la grande majorité des travailleuses et travailleurs migrants venus du Sud et de l'Est de l'Europe étaient actifs dans des métiers manuels et/ou peu qualifiés, la probabilité d'une sortie précoce du monde du travail en raison d'un accident ou une maladie est plus élevée que pour la moyenne de la population. Ces personnes dont le corps a été affaibli de manière prématurée n'ont pas bénéficié des mesures de politique sociale destinées à la vieillesse, mais des mesures destinées aux «actifs» (assurances accidents ou invalidité), voire de l'assistance sociale. Elles ont donc été traitées comme une exception,

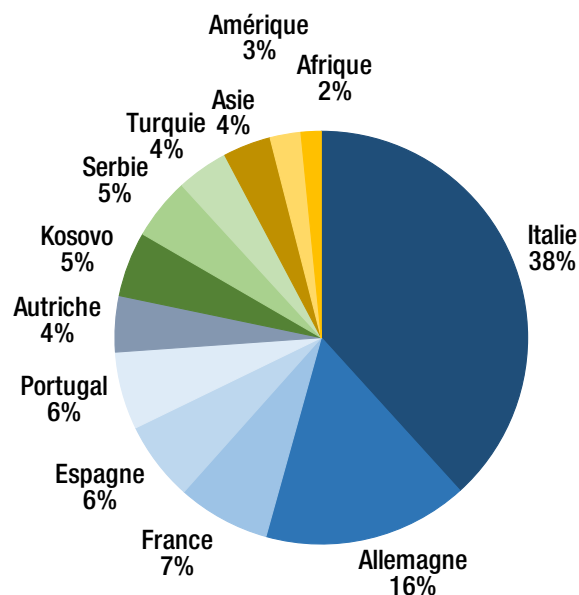
D'OÙ VIENNENT NOS SENIORS ÉTRANGER ?

Fin 2018, sur une population totale de 8 544 527 personnes, 1 577 301 sont âgées de 65 ans ou plus. Parmi ces seniors, 171 554 sont de nationalité étrangère, soit 10,88%.

Source des données:

Office fédéral de la statistique, 2018

Calculs effectués par Vivre Ensemble



plutôt que reconnues socialement dans la spécificité de leurs trajectoires migratoires et professionnelles.

Une fois à la retraite, ces personnes âgées peuvent donc rencontrer des difficultés particulières liées à leur parcours de vie précédent. Ainsi, alors qu'elles ont souvent commencé à travailler tôt, leurs pensions de vieillesse peuvent être faibles par manque d'années de cotisation à l'AVS, notamment si elles ont exercé une activité professionnelle dans un autre pays. L'existence de systèmes de retraite différents peut nuire à la continuité de leurs versements, même si l'existence d'accords bilatéraux de sécurité sociale avec certains pays peut limiter ce problème. À noter qu'aux types de postes occupés mentionnés plus haut, correspondent également très souvent des salaires inférieurs à la moyenne, ce qui a une incidence sur le montant moindre des rentes versées à la retraite. Par ailleurs, une partie des femmes seules (divorcées ou veuves) bénéficie moins souvent des prestations du deuxième pilier du fait d'avoir travaillé

à temps partiel et pour des salaires trop bas. S'il affecte l'ensemble des femmes, ce problème est particulièrement dramatique pour les femmes immigrées qui n'auraient pas eu accès à des formes de protection sociale et/ou ne sont pas informées de leurs droits.

Les difficultés économiques ou sanitaires ne concernent que peu les retraité-e-s ayant effectué la majeure partie de leur vie professionnelle en Suisse, plutôt dans des métiers qualifiés. C'est le cas notamment des ressortissants d'Allemagne ou de France, ainsi que d'Europe du Nord.

DÉQUALIFICATION DURABLE

D'autres personnes âgées sont venues également dans le cadre de l'asile ou du regroupement familial. Si une partie de ces personnes ont pu travailler dans leur domaine d'expertise, d'autres ont connu une déqualification durable importante ou une insertion instable sur le marché du travail: par exemple celles et ceux dont les diplômes n'ont pas été reconnus ou

bénéficiant d'un statut de séjour rendant très difficile l'obtention d'un emploi. Pour ces dernières les conditions de retraite sont souvent plus précaires. Au niveau du logement, la situation peut être difficile par exemple. Certaines personnes âgées doivent continuer à vivre dans des foyers collectifs, notamment lorsqu'elles n'ont pas droit à une rente AVS. C'est le cas également des personnes sans statut de séjour reconnu qui sous-louent à des prix très élevés des logements exigus et de mauvaise qualité.

UN APPORT INESTIMABLE

Malgré ces difficultés, les personnes âgées immigrées contribuent de manières diverses à enrichir la vie sociale de ce

pays. Certains aînés s'engagent dans la vie associative, que ce soit de leur communauté d'origine ou dans d'autres types d'associations. Nombre de seniors jouent un rôle important dans la transmission de la mémoire de leur génération aux générations futures. Ils transmettent une langue complémentaire à leurs enfants et petits-enfants, mais également des traditions, des us et coutumes, des goûts, des musiques, des histoires, un humour... Sans oublier les passerelles qu'ils créent entre leur société d'origine et leur société de résidence.

CLAUDIO BOLZMAN

Professeur honoraire,

Haute école de travail social, HES-SO, Genève

SORTIR DE L'AIDE SOCIALE À LA RETRAITE ? POSSIBLE, À CERTAINES CONDITIONS

L'indépendance de l'aide sociale est un critère généralement déterminant pour obtenir une transformation du permis de séjour. Pour les personnes âgées relevant du domaine de l'asile n'ayant pas ou peu travaillé, l'âge de la retraite peut à cet égard représenter une éclaircie. Si elles sont affiliées à l'AVS, elles peuvent en effet demander les prestations complémentaires fédérales et cantonales après respectivement 5 et 10 ans de séjour, ce qui leur permet de voir leur situation financière considérablement améliorée et de sortir de l'aide sociale.

Mais l'affiliation à l'AVS n'est pas toujours possible. Alors que toute personne domiciliée en Suisse a l'obligation de s'affilier dès 18 ans quelle que soit sa situation financière, une exception avait en effet été introduite pour les demandeurs d'asile afin d'éviter des comptes en déshérence en cas de départ de Suisse. Si les réfugiés statutaires sont automatiquement affiliés, les personnes non-actives en procédure ou titulaires d'une admission provisoire ne le sont pas. L'idée est de procéder à une affiliation au dernier moment (64/65 ans) afin d'obtenir une petite rente AVS permettant ensuite l'octroi de prestations complémentaires et la sortie de l'aide sociale au bout de quelques années.

Dans la pratique, cette affiliation ne se fait pas sans heurts. Le versement de la cotisation annuelle (environ 500 francs par an) est difficile pour les personnes vivant avec un revenu largement inférieur à l'aide sociale ordinaire. Et si, comme l'Hospice général à Genève, les autorités refusent de régler ces montants, les personnes peuvent se retrouver endettées. Or une dette est un motif de refus d'octroi d'un permis de séjour plus stable...

La situation est par ailleurs obstruée pour les personnes arrivées lorsqu'elles ont déjà atteint l'âge de la retraite. Elles ne peuvent plus du tout s'affilier et perdent toute perspective de sortir de l'aide sociale, diminuant les perspectives de changement de permis.

SOPHIE MALKA ET DANIELA CAMELO

SUISSE

16 septembre

À Fribourg, la plateforme web FRintegration.ch entend favoriser l'employabilité des personnes relevant du domaine de l'asile. Elle informe régulièrement les patronne-s des profils des candidats en recherche d'emploi ou de formation et leur permet d'annoncer des postes de travail, de formation ou de stage. Cette initiative est issue d'un groupe de travail composé d'un entrepreneur, de l'Union patronale et du Service de l'action sociale du canton de Fribourg.

2 octobre

Le Conseil d'État genevois a rendu publics les résultats d'une étude de la Haute école de travail social du canton de Genève (HETS-Genève) sur la situation des enfants et des jeunes migrant-e-s à Genève. Mandatée pour évaluer les besoins spécifiques des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) auxquels l'État de Genève doit répondre dans la mesure où ces jeunes sont sous sa responsabilité, la HETS a travaillé à partir des témoignages des jeunes et entendu les différents acteurs qui les côtoient. Ses recommandations recourent celles qui avaient déjà été formulées dans divers rapports, notamment l'audit de la Cour des comptes. Le Conseil d'État a également présenté un plan d'action promis d'ici la fin de l'année un dispositif de prise en charge coordonné des jeunes RMNA de 16 à 25 ans. Les acteurs associatifs et solidaires, notamment emmenés par le Collectif des assises créé au printemps 2019, restent mobilisés.

15 octobre

Le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM) publie une étude sur la politique migratoire helvétique, s'intéressant en particulier aux marges de manœuvre cantonales dans les domaines de l'intégration, de la protection contre la discrimination, de l'asile, de l'admission et de la naturalisation. L'étude révèle que l'orientation politique des cantons constitue le facteur explicatif le plus net des importantes disparités de pratiques administratives. Ceci, alors que des priorités convergentes ont été fixées, notamment au sein des Programmes d'Intégration cantonaux (PIC).

18 octobre

Terre des femmes Suisse dénonce l'absence de protection pour les femmes réfugiées en Suisse. Dans un rapport intitulé «Des femmes livrées à leur sort plutôt qu'accueillies», elle revient sur une publication de la Confédération. Les autorités y reconnaissent pour la première fois qu'une perspective de genre et des mesures appropriées sont nécessaires pour prévenir la violence contre les femmes et pour soutenir les personnes concernées dans la procédure d'asile en Suisse. Terre des femmes y pointe de nombreux manques et émet des recommandations afin que la Suisse se conforme à ses obligations découlant de la Convention d'Istanbul. (voir p. 27)

6 novembre

La Cour européenne des droits de l'homme a contesté une décision suisse visant à renvoyer un ressortissant afghan converti au Christianisme. Le jeune homme

d'ethnie hazara, arrivé en Suisse en 2014, avait en effet déposé une demande d'asile en raison de sa conversion au Christianisme et du climat d'insécurité dans son pays. Mais celle-ci avait été rejetée par le SEM qui estimait que les motifs invoqués n'étaient pas crédibles, et ce, bien que sa conversion ait été confirmée. Les juges avaient conclu que le requérant ne serait pas exposé à un préjudice grave en cas de renvoi. (*Le Temps*, 06.11.2019)

6 novembre

Le dernier rapport de la Commission suisse de la prévention de la torture (CNPT) épingle la Suisse. Chaque année, environ 20 enfants sont emprisonnés dans l'attente de leur expulsion, leur demande d'asile ayant été rejetée. Pour la CNPT, la conclusion est sans appel. «Dans le contexte de la migration, la détention de mineurs, accompagnés ou non accompagnés par un adulte, est jugée inadmissible eu égard au principe de l'intérêt supérieur de l'enfant qui doit primer sur le statut d'immigration.» La Suisse, malgré de vives critiques, refuse d'interdire cette pratique. (*Swissinfo*, 06.11.2019)

9 novembre

Afin de dénoncer les conditions de vie des demandeurs d'asile en Libye, en Grèce et en Suisse, mais aussi l'isolement et les discriminations dans les camps d'asile, environ un millier de personnes ont manifesté sous l'impulsion du *Migrant Solidarity Network*. Plusieurs réfugiés ont pris la parole. Pour la Suisse, la situation dans les centres fédéraux a été fustigée. (*Tribune de Genève*, 09.11.2019)

16 novembre

5 ans après l'incendie du foyer des Tattes qui avait coûté la vie à un requérant d'asile érythréen et blessé plus de 40 hommes qui y logeaient, Solidarité Tattes organisait une manifestation en mémoire des sinistrés. Une plaque commémorative a été fixée sur le bâtiment où a eu lieu l'incendie. Quelque 250 personnes ont également défilé pour dénoncer un déni de justice envers les sinistrés, mais aussi les conditions d'accueil en Suisse et à Genève réservées aux personnes migrantes. (*Tribune de Genève*, 16.11.2019)

EUROPE

20 septembre

«L'idée selon laquelle l'Europe est envahie par des migrants africains est complètement fautive» estime l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Dans son rapport *Perspectives des migrations internationales 2019*, elle souligne que le nombre de demandes d'asile déposées en son sein par les ressortissants d'un pays d'Afrique ne cesse de chuter et que ceux-ci ne figurent pas parmi les premiers à déposer une demande de protection en Europe.

23 septembre

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), suite à une mission d'information en Italie, dénonce à nouveau la situation des personnes vulnérables qui sont renvoyées dans la péninsule en vertu du règlement de Dublin. Celles-ci ne sont toujours pas prises en charge de manière

adéquate par le système d'asile italien, estime l'OSAR, qui annonce la publication d'un rapport détaillé pour début décembre 2019.

24 septembre

Dans un rapport élaboré en collaboration avec des demandeurs d'asile, le Secours catholique explique le règlement de Dublin et les conséquences néfastes de son application en France sur la population concernée. L'association demande au gouvernement de cesser de se dégager de sa responsabilité et de prendre en compte le choix exprimé par des milliers de personnes exilées de vivre en sécurité sur son territoire.

17 octobre

Dans un rapport annuel, la Commission européenne (CE) analyse l'évolution de sa politique migratoire depuis 2015. L'exécutif européen se félicite du renforcement des partenariats avec l'ONU et l'Union africaine et de sa stratégie d'externalisation. Un système migratoire européen qui «favorise la solidarité et la responsabilité», selon Dimitri Avramopoulos. Le Commissaire européen ne s'est en revanche pas prononcé sur les conditions dans les hotspots européens ou dans les pays dits de transit, note le réseau Migreurop dans sa revue de presse. Celui-ci relève un renforcement de la coopération extérieure européenne et une hausse des budgets alloués à Frontex et au Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique. Proportionnellement, les morts en mer et dans le désert ne cessent de se multiplier. (*Migreurop*, 17.10.2019)

21 octobre

Dans son rapport, «Au-delà des barrières», le Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD) analyse la situation et le parcours des personnes arrivées de manière irrégulière en Europe depuis l'Afrique. Il rappelle que celles qui tentent de gagner l'Europe sont pour la plupart plus éduquées que leurs pairs. Elles ont probablement «bénéficié des progrès du développement en Afrique» sans pour autant faire partie d'une élite. Le PNUD remet en question l'idée selon laquelle les migrations peuvent être réduites ou freinées au moyen d'interventions politiques conçues pour les arrêter. Il critique aussi l'ambivalence européenne dont le marché du travail recourt volontiers à la main-d'œuvre migrante irrégulière tout en appliquant des politiques nationales dissuasives en matière d'immigration. Enfin, il rappelle que l'approche visant à détériorer les conditions d'accueil des migrants afin de dissuader leur venue ne fait qu'aggraver les populismes en Europe.

- > **CEDH : Convention européenne des droits de l'homme**
- > **Cour EDH : Cour européenne des droits de l'homme**
- > **DFJP : Département fédéral de justice et police**
- > **LEtr : Loi sur les étrangers**
- > **LAsi : Loi sur l'asile**
- > **SEM : Secrétariat d'État aux migrations**
- > **TAF : Tribunal administratif fédéral**
- > **UE : Union européenne**

TÉMOIGNAGE

COINCÉE À LESBOS, RONA ESPÈRE REJOINDRE SON MARI À LAUSANNE

« MA JOURNÉE EST UNE FILE D'ATTENTE »

L'incendie survenu en octobre dernier dans le camp de Moria, sur l'île de Lesbos, et qui a entraîné la mort d'une femme et d'un enfant, a été relayé par de nombreux médias européens. Ce tragique événement a ainsi rappelé à l'Europe la violence et le danger auxquels font face les personnes coincées en surnombre dans les « hotspots » de Grèce¹. Une situation intenable, notamment due à l'accord conclu entre l'Union Européenne et la Turquie². Un autre type de violence, moins visible, est celle de l'attente indéterminée dans de telles conditions, conséquence de la lenteur du fonctionnement bureaucratique qui échoue à faire face à la surpopulation.

Rona attend depuis plusieurs mois dans le camp de Moria, avec ses trois enfants, de pouvoir rejoindre son mari à Lausanne. Âgée de 28 ans, elle a fui l'Afghanistan pour échapper aux talibans. Elle s'est rendue d'abord en Iran puis en Turquie. Après trois jours et trois nuits dans la forêt, sans autre nourriture que des biscuits, la famille est parvenue à rejoindre la côte turque et a traversé la mer sur un bateau chargé de 35 personnes.

À leur arrivée à Lesbos en août, une ONG leur fournit une tente de camping et deux couvertures à partager. Par peur des hommes, une voisine de tente dort avec eux. À la fin du mois d'octobre, quand les pluies commencent à se densifier, Rona est transférée dans un container. Elle vit désormais dans une pièce d'environ 3 mètres carrés, dotée d'un lit superposé en métal. Leur réserve de nourriture est disposée sur l'étage du haut afin de l'abriter des rats. L'un des enfants dort en bas, sur un mate-

las offert par des voisins et les deux autres dorment avec leur mère à même le sol, sur des morceaux de cartons disposés pour isoler du froid. Aujourd'hui, Rona attend son rendez-vous avec les autorités grecques, lors duquel elle pourra signifier son souhait de rejoindre son mari en Suisse. Titulaire d'un permis F, ce dernier a l'interdiction d'en quitter le territoire et ne pourrait y retourner s'il la rejoignait en Grèce.

Rona doit donc gérer seule ses enfants et le quotidien à Moria. Dans cette base militaire d'une capacité d'hébergement de 3100 places, où se trouvent actuellement 14000 personnes, elle raconte que chacune de ses journées « est une file d'attente »: Elle se lève à 6h et se rend à la file pour le petit-déjeuner où elle attend jusque vers 8h30. Elle l'amène à ses enfants puis, à 10h30, retourne faire la queue pour le repas de midi. Elle attend parfois jusqu'à 14h30 pour recevoir sa barquette de nourriture. Enfin, à 16h30, elle retourne dans la file

d'attente pour le repas du soir. Lorsqu'elle veut nettoyer ses vêtements ou prendre une douche, elle doit sauter un repas. Et l'attente est partout: il faut parfois patienter plus d'une heure pour accéder aux toilettes ou une journée entière pour espérer voir un médecin. Craignant les vols, fréquents dans le camp, Rona demande à ses enfants de rester dans le container pendant son absence. Ceux-ci ne peuvent donc presque pas sortir de la journée. Âgés de 4, 5 et 7 ans, ils souffrent de l'impossibilité de jouer, de sortir, sans parler de leur déscolarisation. Chaque fois qu'elle les laisse, Rona est inquiète pour eux, et surtout pour ses filles. Dans un tel contexte de tensions et de précarité, les femmes et les filles font en effet face à un risque particulièrement élevé d'agressions.

Rencontrer Rona nous rappelle que, loin d'être isolée des débats, la Suisse est autant concernée que ses voisins par le drame qui se joue en Grèce. À l'heure où certains se félicitent de la fermeture de foyers d'accueil et de la baisse des demandes d'asile en Suisse, des gens sont coincés dans les camps et attendent, comme



LA PROCÉDURE D'ASILE SUR LES ÎLES GRECQUES

Lorsqu'une personne arrive à Lesbos, elle est d'abord enregistrée par la police. Elle attend ensuite d'être convoquée à un examen médical lors duquel il sera décidé si elle doit être reconnue comme vulnérable. Après cet examen, la personne a rendez-vous avec les autorités grecques pour déposer sa demande d'asile officielle. C'est également durant ce rendez-vous qu'elle peut formuler une demande de regroupement avec un membre de la famille résidant en Europe. À ce stade, elle reçoit un papier communément appelé « Ausweis » (*permis en allemand*), attestant de son statut de requérante d'asile, et sur lequel figure la date de son audition. Si le papier comporte un tampon rouge, cela signifie que la personne n'est pas considérée vulnérable et a, par conséquent, l'interdiction de quitter l'île jusqu'à l'issue de sa procédure. S'ensuit alors une attente interminable jusqu'à l'audition (parfois deux ans d'attente), suite à laquelle les autorités décideront du droit de séjour de la personne.

¹ Par exemple l'excellent article de Cécile de Kervasdoué, « Insalubrité, manque de nourriture, violences: le calvaire des enfants du camp de réfugiés de Lesbos », *FranceInter*, publié le 14 octobre 2019.

² Cet accord, signé en 2016, prévoit notamment le renvoi en Turquie des personnes arrivées en Grèce depuis son territoire, sous réserve que celles-ci ne soient pas considérées comme « vulnérables ».



© Elisa Eggel

Rona, de pouvoir rejoindre leur famille. Il est temps que les autorités fassent preuve de courage politique et ouvrent la porte à ces personnes maintenues dans un chaos inhumain et dangereux. En ce sens, la Suisse se doit notamment de participer de façon constructive aux discussions sur la répartition des personnes en Europe et accepter au plus vite les demandes de regroupement familial. Il est urgent de dépasser les peurs irrationnelles face à de prétendus « faux réfugié-es », de reconnaître que la situation en Syrie, en Afghanistan ou en RDC est loin de s'arranger et de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme au plus vite à ce drame humanitaire.

ELISA EGGEL

TOUT VA BIEN DANS LES HOTSPOTS GRECS ?

Plusieurs organisations ont fustigé la décision de la Cour européenne des droits de l'homme (Cour EDH) de rejeter pour l'essentiel la requête du 16 juin 2016 dont l'avaient saisie 51 personnes de nationalité syrienne, palestinienne et afghanes maintenues de force dans une situation de grande détresse dans le hotspot de Chios, en Grèce. Les 51 requérant-e-s, identifié-e-s lors d'une mission d'observation comme privé-e-s de liberté avaient invoqué la violation de plusieurs dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Des violations attestées par de nombreuses instances internationales et européennes, des ONG locales et internationales rappellent l'Association Européenne pour la défense des Droits de l'Homme (AEDH), l'Associazione per gli Studi Giuridici sull'Immigrazione (ASGI), EuroMed Droits, le Gisti (Groupe d'information et de soutien des immigré.es) et Migreurop dans un communiqué. Les plaignants avaient, entre autres, démontré « l'insuffisance et le caractère inadapté de la nourriture, les conditions matérielles parfois très dangereuses, les grandes difficultés d'accès aux soins, l'absence de prise en charge des personnes les plus vulnérables – femmes enceintes, enfants en bas âge, mineurs isolés –, aggravées par le contexte de privation de liberté qui caractérise la situation dans les hotspots, mais aussi l'arbitraire administratif, particulièrement anxiogène du fait de la menace permanente d'un renvoi vers la Turquie ». Les ONG estiment qu'en relayant, dans sa décision, « l'habillage formel donné par les autorités grecques et l'Union européenne au mécanisme des hotspots, la Cour EDH prend la responsabilité d'abandonner les victimes et conforte l'hypocrisie d'une politique inhumaine qui enferme les exilé.es quand elle devrait les accueillir ». (Migreurop, 07.11.2019)

DANIELA CAMELO

ACTIONS FÉMINISTES

FEMMES MIGRANTES ET FEMMES SOLIDAIRES CRÉENT ENSEMBLE UN ESPACE EUROPÉEN DE RÉSISTANCE

La rencontre internationale « Femmes-Migrations-Refuge », annoncée à plusieurs reprises dans notre revue, s'est déroulée à Genève du 27 au 29 septembre 2019. Venues de plus de dix pays d'Europe, 263 femmes exilées de nombreux pays du monde et/ou solidaires ont pu se connaître, apprendre les unes des autres. Lors de 4 plénières et 14 ateliers thématiques, elles ont débattu des discriminations qu'elles peuvent rencontrer en tant que femmes migrantes et des stratégies collectives à mettre en place. De nombreuses organisations ont participé à la mise sur pied de l'événement, initié par la Marche mondiale des femmes (MMF). Une interprétation professionnelle simultanée en français, allemand, espagnol et anglais a facilité les échanges.

PLATEFORME DE REVENDICATIONS

Extrêmement vivantes, chargées d'émotions et riches en circulation de savoirs et d'expériences, ces journées ont débouché sur l'élaboration et l'adoption d'une **Plateforme de revendications pour une Europe ouverte,**

solidaire, égalitaire et féministe. Agir ensemble, se donner des objectifs de lutte communs et former un espace européen de résistance pour la défense des droits des femmes et des personnes LGBTQI+ en exil, tels sont les buts de cette plateforme.

OCCUPATION DE LA FRONTIÈRE

Une première proposition d'action : occuper les frontières pendant trois jours à Vintimille en automne 2020. Esquissé par des féministes de la côte méditerranéenne France-Italie, le projet a été relayé à la rencontre de Genève par Pinar Selek, militante féministe et anti-militariste, et a soulevé un fort enthousiasme. **Un appel à participer à l'organisation de cette occupation symbolique de la frontière** a depuis été lancé par la MMF, avec pour objectif de :

- dénoncer les violences faites aux femmes avant, pendant et après leur parcours migratoire
- exiger un accueil digne et la reconnaissance des motifs d'asile spécifique aux femmes
- exiger l'arrêt de la criminalisation de la migration qui renforce les réseaux de traite notamment.

L'événement se veut donc revendicateur, mais également festif. Les groupes et personnes intéressées ont jusqu'au 10 janvier 2020 pour manifester leur intérêt à info@marchemonddiale.ch. La MMF assurera la coordination suisse avec les autres mouvements féministes et européens.

DANIELLE OTHENIN-GIRARD

Liens et infos : marchemonddiale.ch et asile.ch

Lire également la chronique du 18 octobre (p. 22)

et retrouvez les éditions spéciales « genre » de la revue VE 172/avril 2019 et VE 162/avril 2017.

Illustration de HERJI pour la revue *Vivre Ensemble*



CENTRE FÉDÉRAL

CLIMAT TENDU ET DÉCÈS À PERREUX: UN CONTEXTE À CHANGER

«Au centre fédéral d'asile de Perreux à Boudry, l'atmosphère est tendue. Les témoignages nous rapportent un climat de violence favorisé par le système mis en place : une grande promiscuité, des fouilles systématiques, des cadences effrénées dans la procédure, des règles du type bâton-carotte, des restrictions dans l'accès aux soins et un manque d'activité, de confort et de confiance envers les différents intervenants. Pointe de l'iceberg, un requérant s'y est suicidé à la fin du mois de septembre. Et parmi les personnes que nous rencontrons, plusieurs ont elles aussi tenté de mettre fin à leurs jours.

Si les structures psychiatriques cantonales les prennent en charge, nous sommes dans le traitement de l'urgence et non dans les thérapies au long cours pourtant nécessaires. Leur exil, qui s'étale sur plus d'une dizaine d'années pour certains, les a meurtris et la politique d'accueil en Suisse accentue leurs traumatismes. On nous relate aussi de la

violence de la part des employés de Securitas qui dégaineraient à tout va leurs sprays au poivre et sortiraient les poings lorsque des bagarres – liées à ce contexte de promiscuité, de tension et d'oisiveté forcée – éclatent.

L'entreprise Securitas a perdu son mandat et dès le 1er janvier 2020, c'est Protectas qui reprendra sa place. Plusieurs de faire le lien entre les comportements agressifs de certains employés de Securitas et l'annonce de la perte de ce mandat... Reste que ce qui se passe à Perreux se passe également dans d'autres centres, les articles sortis dans la presse en témoignent. La responsabilité en incombe aux autorités fédérales, dont la mission première est de protéger les personnes qui demandent l'asile et de leur assurer une prise en charge digne et adaptée, en particulier durant la procédure. Un changement complet de paradigme serait ainsi nécessaire. On en est loin.

LOUISE WEHRLI

À PROPOS DU SUICIDE AU CENTRE DE PERREUX

- CanalAlpha, *Minimag – Risque de suicide: quel soutien psy pour les migrants à Boudry?*, 3 novembre 2019
- Le Courrier, *Suicide au centre de requérants*, 3 novembre 2019

SUR L'ACCÈS AUX SOINS À BOUDRY

- Vivre Ensemble, *Procédures accélérées et accès aux soins. L'équation impossible? et Soins dans la nouvelle procédure d'asile: un système au rabais!*, VE 173 / juin 2019

SUR LES SITUATIONS DE VIOLENCE DANS LES CENTRES FÉDÉRAUX

- Woz, «Unter ständiger Kontrolle», 31.10.2019
- Tagesanzeiger, «Sogar Kinder werden durchsucht», 20.11.19
- NZZ, «Nicht menschenwürdig» – «Zürcher Stadtrat Raphael Golta kritisiert die Situation im Bundesasylzentrum in Zürich-West scharf», 13.11.19
- Das Lamm, «Es brodelt im neuen Bundesasylzentrum auf dem Duttweilerareal», 13.11.19
- Les discours de la manifestation organisée par Migrants Solidarity Network: migrant-solidarity-network.ch/

VIVRE ENSEMBLE

CP 171 / 1211 Genève 8
Tél. (022) 320 60 94
vivre.ensemble@asile.ch
www.asile.ch

Abonnement:
20 frs/an pour 5 numéros

CCP 12-9584-1
IBAN CH 3809 00000 01200 95841

Comité de rédaction

Nicole Andretta (GE)
Danielle Othenin-Girard (NE)
Christophe Tafelmacher (VD)
Marie-Claire Kunz (GE)
Raphaël Rey (GE)
Emmanuelle Hazan (GE)
Nora Bernardi (GE)
Anouk Piraud (GE)
Louise Wehrli (NE)
Geneviève Lévine-Cuennet (VS)
Anne-Laure Bertrand (GE/NE)

Rédactrice responsable

Sophie Malka
vivre.ensemble@asile.ch

Chargée de projet

Comptoir des médias
Giada de Coulon
media@asile.ch

Stagiaire

Daniela Camelo

Correctrice

Catherine Forster

Conception graphique

kaliata@l-artichaut

Mise en pages

jennifer@l-artichaut

COMMANDER LA BD « APRÈS L'ARRIVÉE »

« Après l'arrivée », réalisée par le dessinateur HERJI et la journaliste Julie Eigenmann, a été publiée comme édition spéciale de la revue Vivre Ensemble en décembre 2017. La BD raconte une histoire d'accueil. Comment 33 réfugiés, débarquant du jour au lendemain de la jungle de Calais, s'inscrivent dans le récit d'une commune de Savoie et de ses habitants.

TARIF

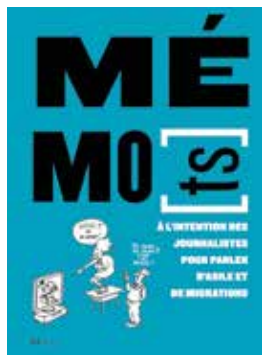
- 10 francs l'exemplaire
Pour les grands nombres ou les distributions en classe, contacter vivre.ensemble@asile.ch
- 20 frs avec abonnement d'un an à la revue Vivre Ensemble

À commander via notre formulaire en ligne ou auprès de documentation@asile.ch



Vivre Ensemble, c'est aussi...

... Informer, pour renforcer le droit d'asile



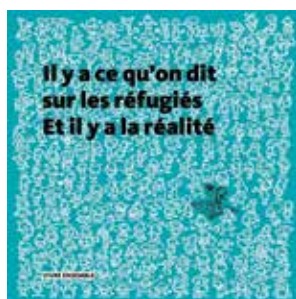
DES PUBLICATIONS

- Brochure *Il y a ce qu'on dit sur les réfugiés. Et il y a la réalité* (fr/all/it)
- *Mémo[ts] à l'intention des journalistes pour parler d'asile et de migrations* (fr/all)
- «Après l'arrivée», BD reportage autour de l'accueil des réfugiés
- Des hors-série et dossiers thématiques

LE SITE WEB – ASILE.CH

Une plateforme web d'information et de documentation sur le droit d'asile. Informe sur les projets de Vivre Ensemble et relaie les informations et publications des associations de défense du droit d'asile actives en Suisse romande: rapports, événements, expositions, témoignages.

Propose également un glossaire de l'asile, des informations sur les permis, des statistiques, etc.



DES PROJETS DE SENSIBILISATION

- Le Comptoir des médias, notre action auprès des journalistes romands
- Préjugés sur l'asile, notre activité de lutte contre les idées-reçues: brochure, quiz en ligne (asile.ch/prejuges) et compléments documentaires
- Un agenda de l'asile participatif
- Migr'asile, de la sensibilisation dans les écoles par des associations de terrain

Engagez-vous, soutenez-nous, abonnez-vous !

Ou aidez-nous à faire connaître la réalité de l'asile autour de vous, offrez un abonnement à *Vivre Ensemble* (20 frs/an, 5 numéros)